FICHE 50/

Composition de l'emploi en France

Composition de l'emploi en France

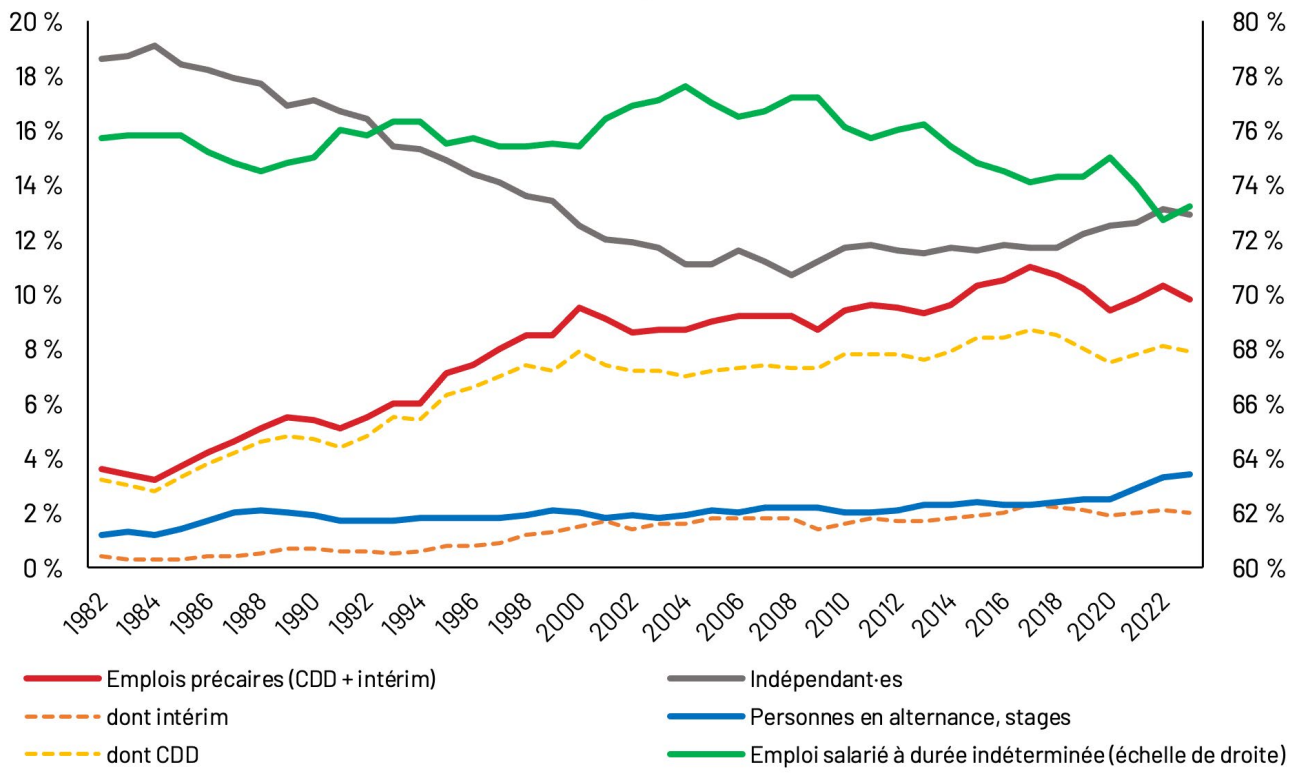

Source : Insee, enquête « Emploi » 2023, séries longues sur le marché du travail.
Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.
N.B. : L'emploi salarié à durée indéterminée comprend les personnes en CDI et les fonctionnaires. Les personnes dont le type de contrat est inconnu sont comptées dans cette catégorie. La somme des modalités n'est pas égale à 100 % car certaines personnes en emploi n'ont pas de contrat.
Note de lecture : En 2023, 73,2 % des emplois sont des emplois salariés à durée indéterminée, 12,9 % sont des emploi indépendants, 7,9 % sont des contrats à durée déterminée, 2,0 % de l'intérim, et 3,4 % sont de l'alternance ou des stages.

L'évolution dans le temps de la composition de l'emploi en France peut s'appréhender selon les statuts d'emploi. Depuis le début des années 80, nous pouvons observer 2 périodes.

Une croissance des contrats atypiques…

La période 1980-2000 se caractérise par la croissance des contrats atypiques comme les CDD et l'intérim dans l'emploi total, passant de 3 % à presque 10 %.

Cette montée en puissance de contrats précaires répond à la tertiarisation de la production, alors davantage tournée vers les services et permise par des dispositifs juridiques comme le CDD d'usage (banalisation de l'usage du CDD sans motif).

La baisse importante des indépendants est quant à elle liée à la baisse de la population active agricole.

… puis une remontée des emplois indépendants

La période 2000-2025 se caractérise quant à elle par une remontée des emplois indépendants liés au développement du statut d'autoentrepreneur – notamment permise durant les années 2010 par les plateformes numériques telles que Uber ou Deliveroo.

D'après la Dares, ce type d'emploi dit ubérisé représente aujourd'hui 600 000 travailleur·ses, soit 2 % de l'emploi total. Le phénomène de stabilisation du recours au CDD et à l'intérim cache quant à lui une autre réalité : la diminution de la durée moyenne des CDD durant la période. En effet, la médiane de la durée des CDD est passé de douze à cinq jours entre 2007 et 2017, pour remonter légèrement à huit jours en 2021 (Fauvre et al., 2024 ; p.16). Enfin en 2024, selon la Dares, la part des CDD de moins d'un mois dans le total des CDD était de 84 %.